

# Races et appellations

© M.DHOLLANDE - IFCE



L'IFCE est habilité à émettre les documents d'identification des équidés pour 52 races gérées et 4 races co-gérées (ex conventionnées). Les équidés de races reconnues en Europe mais non gérées, ni co-gérées en France peuvent avoir un passeport émis soit par le Stud-book étranger, soit par l'IFCE et porter l'appellation Origine Constatée. Si l'IFCE n'est pas l'émetteur du passeport, l'enregistrement à la base centrale SIRE reste cependant obligatoire.

## EDITION DES DOCUMENTS D'IDENTIFICATION PAR L'IFCE

### RACES GERÉES

**54 races** d'équidés françaises ou étrangères, sont reconnues en Europe et gérées en France par l'IFCE. Pour ces races, il existe en France un Stud-book ou registre (antenne du berceau de race) dont la gestion est assurée par une association de race agréée comme organisme de sélection ou par l'IFCE. L'IFCE est garant de la mise en oeuvre du règlement du Stud-book certifie les origines et assure l'émission des documents d'identification pour les races suivantes :

#### Chevaux de sang :

**Races françaises :** Anglo-Arabe, AQPS, Camargue, Castillon, Cheval Corse, Cheval de race Auvergne, Cheval de Dressage Français, Cheval de sport Anglo-Normand, Cheval du Vercors de Barraquand, Henson, Mérens, Miniature Français, Selle Français, Trotteur Français  
**Races étrangères :** Arabe, Barbe, Crème, Criollo, Irish-Cob, Islandais, Lipizzan, Lusitanien, Pur-Sang, Shagya, Trakehner

#### Poneys :

**Races françaises :** Poney Français de Selle, Pottok, Landais  
**Races étrangères :** Connemara, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, New Forest, Shetland, welsh

#### Chevaux de trait :

**Races françaises :** Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob Normand, Comtois, Percheron, Poitevin, Trait du Nord  
**Races étrangères :** Franches Montagnes

#### Ânes :

**Races françaises :** Âne Bourbonnais, Âne Corse, Âne de Provence, Âne du Cotentin, Âne Grand Noir du Berry, Âne Normand, Âne des Pyrénées, Baudet du Poitou

### RACES CO-GERÉES (EX CONVENTIONNÉES)

**4 races** étrangères sont co-gérées (ex conventionnées) avec l'IFCE. Il n'existe pas de stud-book français de la race ni d'association agréée mais une convention entre l'IFCE et le stud-book du berceau de race permet l'attribution de l'appellation de la race pour les naissances en France. Le SIRE atteste une inscription faite par le stud-book du berceau de race, certifie les origines et émet un document d'identification qui porte l'appellation de la race.

Curly, Ponies of América, Portugais de sport, Z

### CHEVAUX D'ORIGINE CONSTATEE (OC)

Plusieurs types d'équidés peuvent porter l'appellation origine constatée. Pour ces équidés, l'IFCE certifie les origines et édite un document d'identification portant l'appellation origine constatée.

- Si les conditions établies par un règlement de Stud-book ne sont pas respectées. Exemple : croisement, couleur de robe, type de monte, adhésion au programme d'élevage de la race, ...
- OC monte libre : Croisement issu d'étalon non approuvé ou de saillie non déclarée et saillie en monte naturelle.
- Si la race n'est ni gérée, ni co-gérée avec l'IFCE et que la demande de document d'identification est faite à l'IFCE.



© M.DHOLLANDE - IFCE

## RACES A PROCEDURE SIMPLIFIEE (EX RACES AMERICAINES)

**6 races** disposent d'une procédure simplifiée avec l'IFCE pour que le document d'identification soit émis sur la base des informations figurant sur le certificat d'origine du stud-book.

Appaloosa, Aztèque, Paint-horse, Miniature Américain, Nokota, Quarter Horse,

## CHEVAUX D'ORIGINE NON CONSTATEE (ONC)

Cette appellation est valable pour les croisements issus de saillie et naissance non déclarées et dont le produit n'a pas d'origines certifiées. La gestion de l'ensemble des chevaux d'origine, non constatée (ONC) et l'édition de leur document d'identification est assurée par l'IFCE.

## EDITION DU DOCUMENT D'IDENTIFICATION PAR UN AUTRE ORGANISME QUE L'IFCE

### RACES ÉTRANGÈRES RECONNUES MAIS NON GÉRÉES, NI CO-GÉRÉES AVEC L'IFCE :

Il s'agit de l'ensemble des races gérées dans les pays membres de l'UE. L'IFCE ne connaît pas les règles du stud-book et ne peut éditer qu'un document d'identification avec l'appellation Origine Constatée si la demande lui en est faite.

Depuis 2013, il est possible d'obtenir un passeport de race auprès du Stud Book étranger. Dans ce cas, l'identificateur aura à suivre les règles du stud-book.

Une fois le document d'identification étranger obtenu, il est obligatoire de faire enregistrer le cheval et son propriétaire auprès du SIRE. L'enregistrement est effectué par le propriétaire ou directement par l'organisme émetteur si celui-ci a signé un accord avec l'IFCE pour la fourniture des données.

### RACES AVEC ACCORD :

**14 races** disposent d'un accord permettant l'enregistrement au SIRE des équidés nés en France à partir des informations fournies par les stud-books concernés (tarif réduit pour l'éleveur pour l'enregistrement au SIRE). A la suite de la transmission au SIRE des informations par le stud-book, l'équidé sera enregistré et une carte d'immatriculation sera établie au nom du propriétaire.

Akhal-Teké PS et DS, Anglo-European, Stud-book (AES), Arabe, Frison, Caspian, Cheval de Sport Suisse, Dales, Frison, Traditional Gypsy Cob, Hanovrien (et le Rheinland Horses), KWPN, Oldenburg, PRE, Pinto et Quarter Horse Allemand

### RACES SANS ACCORD :

Toutes les autres races non citées précédemment nécessitent un enregistrement au SIRE de la part du propriétaire. A la suite de l'enregistrement au SIRE, une carte d'immatriculation sera établie au nom du propriétaire.